



PROGRAMME MONDIAL POUR LE RENFORCEMENT DE LA BIOSÛRETÉ

Menaces et incidents biologiques : prévention, préparation et réponse

CONTEXTE

La dissémination d'un agent biologique infectieux ou toxique peut intervenir de façon soudaine et imprévue. Elle peut menacer les humains, les animaux, l'agriculture, et donc entraîner de graves conséquences, en provoquant la maladie et la mort à grande échelle et en instillant la peur dans le monde entier.

La coordination entre plusieurs secteurs, y compris les services chargés de l'application de la loi, peut permettre de faire face aux incidents liés à la dissémination de virus, bactéries ou toxines biologiques, qu'elle soit délibérée, accidentelle ou naturelle. Cette approche pangouvernementale vise à assurer la coopération des acteurs nationaux concernés pour prévenir les incidents biologiques, s'y préparer et y faire face.



PROGRAMME MONDIAL POUR LE RENFORCEMENT DE LA BIOSÛRETÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

En 2023, l'Unité INTERPOL de Prévention du bioterrorisme a lancé un Programme mondial pour le renforcement de la biosûreté d'une durée de cinq ans afin d'accroître les moyens des services chargés de l'application de la loi et des organismes partenaires pour prévenir les menaces et incidents biologiques, s'y préparer et y faire face efficacement.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Sensibiliser sur l'état actuel de la menace biologique dans le monde.
- Accroître la coopération entre les services chargés de l'application de la loi et d'autres secteurs, comme la santé, les douanes et le milieu universitaire.
- Renforcer les capacités des organismes publics pour prévenir les menaces et incidents biologiques, s'y préparer et y faire face.
- Accroître le partage d'informations relatives aux menaces et incidents biologiques.
- Apporter un soutien en matière d'enquêtes.

ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Soutien mondial

Le premier axe consistera à soutenir tous les pays membres d'INTERPOL grâce à des activités spécifiques, par exemple :

- une Conférence mondiale sur la biosûreté ;
- des réunions des groupes de travail sur le partage d'informations ;
- un soutien en matière d'enquêtes et en situation d'urgence.

Activités propres à chaque pays

Une fois que les pays ont choisi de participer au programme, INTERPOL effectuera une évaluation des besoins et des capacités afin d'identifier les axes d'amélioration dans les domaines de la prévention, de la préparation et de la réponse liées aux menaces et aux incidents biologiques.

En fonction des résultats de cette première phase, un plan d'action adapté à chaque pays sera élaboré et jusqu'à quatre activités seront proposées pour traiter les axes prioritaires d'amélioration. Enfin, une étape d'évaluation permettra de mesurer l'incidence globale de ce programme dans les pays bénéficiaires.

Les activités du programme couvrent trois domaines essentiels.

Gestion et analyse des données de police : Nous proposons une vision globale de l'état de la menace biologique en tirant parti des principaux outils d'INTERPOL pour recueillir, gérer et analyser les données sur les incidents biologiques. Nos différents produits de renseignement, les notices et diffusions d'INTERPOL, permettent aussi aux polices nationales de partager des informations essentielles sur la criminalité. La création de BioTracker, un système dédié d'INTERPOL, facilite aussi le partage et la collecte de renseignements pour mieux alimenter les enquêtes et les opérations.

Expertise : Notre expertise aide à renforcer les capacités des pays membres et facilite le partage d'informations transfrontalier ainsi que l'appui opérationnel et le soutien aux enquêtes aux niveaux national et régional. Cette collaboration soutient les objectifs des services chargés de l'application de la loi et permet l'échange de bonnes pratiques au niveau mondial.

Réseau mondial : Dans le cadre de nos activités aux niveaux national, régional et mondial, nous donnons aux services chargés de l'application de la loi accès à un large réseau. Nous promovons également la coopération interservices par l'entremise d'activités de sensibilisation avec des organismes spécialisés dans la gestion d'incidents biologiques.

Calendrier : 2023 - 2027



INTERPOL

Secrétariat général
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon, France
Tél. : +33 4 72 44 70 00
www.interpol.int